

R. b. Amt 42

Honcior



son altesse madame againt  
reçue cette leſſeure enclōſe  
de la conteſſe de salme elle  
ma commandé de vous  
l'envoyer et vous prier  
de sa part de vouloir  
intendre auſſez auſſez de son  
altesſe pour elle aſſain  
que cette poece conteſſe  
guise droit ce que celle  
demande moy mon<sup>25</sup>  
ſibi grand bon interet  
ſignes en ſigle tres  
humblement vous ſeray  
que dieu vous vaudra  
tande bien fait que celle  
a receu de vous bonne

Hug. 37.

et charite vous deffais comme  
legoit elle a en souve gardé  
mais celle que celle desiré un  
peu plus forte et fort fort  
qu'elle pourroit en faire  
estre que sa maison nommée  
dix mon<sup>3</sup> manessis vous  
dira tout et expandant  
ce enone de l'egronterie  
de vous suffisant tres humble  
ment de la part de mad<sup>me</sup>  
Isabelle que j'ay que vous  
a yes pris la faine de la  
dine de la part de son abbesse  
a yes la mort de mon<sup>3</sup>  
frere que son abbesse la  
voloit transfier lui donner  
son gage pour toute sa  
vie toute les années et  
que pour assurance de  
cela elle ne jde vous.

parolle quod quelle soit plus  
que suffisance se n*e* moins  
pour le changement dont  
nous sommes toutes subiectes  
et oultre pour son absence  
elle voudra conuire au nom  
de ce que vous dites le mieux  
de lui vouloir faire ~~et~~  
~~encore~~ cette faveur que  
par nos moidres elle pourroit  
en avoir une instance de  
son absence ille et quos nos  
vouls avons tande obligations  
celle q*u* nous mesme et tout  
bors de l'esperance de nous  
en pourroit revanche si  
cest de faire l*de* laie  
pour soies et de monsieur



Monsieur 208. bres humbles  
A & Et obligees serame  
de reuenar

Constantijn de Lekker

Constantijn

